



La Fondation Pro Medico

La caisse de pension des médecins, vétérinaires, psychologues et médiateurs

Prévoyance du deuxième pilier pour les associations professionnelles

La Fondation Pro Medico a été créée en 1974 sous la responsabilité de la Société des médecins et des vétérinaires du canton de Zurich.

Aujourd'hui, la Fondation Pro Medico est la caisse de pension de référence pour les professions médicales en Suisse. Toutes les associations cantonales de médecins, la Société des Vétérinaires Suisses et les associations professionnelles dans le domaine de la psychologie ASP, FSP et APSPA, la Fédération Suisse des Associations de Médiation et l'Interessenverband für Ärzte und andere akademische Berufe ont reconnu pour leurs membres cette fondation comme institution de prévoyance du deuxième pilier pour les associations professionnelles. Sur décision du conseil de fondation, d'autres organisations et employeurs peuvent également rejoindre la fondation, pour autant que les personnes assurées qui souhaitent y adhérer présentent un profil de risque comparable.

Structure et organisation

Structure: caisse de pension semi-autonome

Organisation: fondation collective

Système de financement et de prestation: primauté des cotisations

Conseil de fondation

Président: Dr. iur. Hermann Walser, avocat, Uster

Représentants des employeurs

Dr. med. Bettina Balmer, Zürich

Dr. méd. Beat Gafner, Schwarzenburg

Dr. méd. Max Kuhn, Windisch

Dr. méd. Wolfgang Meyer, Villmergen

Dr. méd. vet. Roger Weiss, Herrliberg

Dr. méd. Mathias Wenger, Häuslenen

Représentants des employés

Andrea Büchi, Neftenbach

Charlotte Diener Irniger, Zürich

Suzanne Dietter, Merishausen

Sonja Hug, Paspels

Dr. iur. Michael Kohlbacher, Gebenstorf

Lic. rer. pol. Erna Wyrtsch, Widen

Succursale

Mark & Michel

Löwenstrasse 25, 8001 Zürich

www.markmichel.ch

Offre de plan

La fondation propose aux indépendants et à leurs employés des plans de prévoyance adaptés à leurs besoins en termes de prévoyance de base. En outre, des parties complémentaires du revenu peuvent être assurées dans des plans de prévoyance additionnels.

La catégorie de plan A assure la prévoyance obligatoire pour les employés. La contribution d'épargne est régie par les dispositions légales. Les variantes «A Plus» et «A Modular» permettent de choisir des contributions d'épargne et/ou des prestations de risque plus élevées.

La catégorie de plan C propose des solutions de prévoyance pour les membres indépendants. La contribution d'épargne peut être fixée à 6, 12, 18 ou 24% du revenu assuré. Durant les premières années d'existence du cabinet médical, il est possible de renoncer à une contribution d'épargne.

Avec la catégorie de plan B, les employés et les indépendants peuvent consolider leur prévoyance et l'optimiser en fonction de leurs besoins personnels. La contribution d'épargne se monte à 20 ou 25% du revenu assuré.

PRO MEDICO STIFTUNG
VERBANDSVORSORGE DER 2. SÄULE

Placement de capitaux

Chaque entreprise qui a adhéré à la fondation représente une caisse de prévoyance, qui peut directement définir

l'allocation de la fortune au niveau de l'entreprise en choisissant parmi trois modules de placement.

MODULE DE PLACEMENT 1

Catégorie de placement	Stratégie
Liquidités CHF	0.0 %
Obligations CHF	30.0 %
Obligations FW (couvert)	24.0 %
Actions Suisse	5.0 %
Actions monde	10.0 %
Actions monde (couvert)	15.0 %
Immeubles Suisse	16.0 %
Placements alternatifs	0.0 %
Totalement	100.0 %
Performance annuelle moyenne:	3.48 %*
Risque moyen (volatilité):	4.41 %*

MODULE DE PLACEMENT 2

Catégorie de placement	Stratégie
Liquidités CHF	0.0 %
Obligations CHF	20.0 %
Obligations FW (couvert)	13.0 %
Obligations marchés émergents	2.0 %
Actions Suisse	7.0 %
Actions monde (couvert)	28.0 %
Actions monde Small Cap	6.0 %
Actions marchés émergents	4.0 %
Immeubles	15.0 %
Immeubles monde	0.0 %
Placements alternatifs	5.0 %
Totalement	100.0 %
Performance annuelle moyenne:	4.43 %*
Risque moyen (volatilité):	7.36 %*

* Période 1991-2017

MODULE DE PLACEMENT 3

Catégorie de placement	Stratégie
Contrat d'assurance collective	100.0 %
	100.0 %

Le module de placement 3 se caractérise par une très faible volatilité des cours. Il s'agit d'un placement de réassurance avec garantie de la valeur nominale et du taux d'intérêt.

CHIFFRES-CLÉS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018*
Contrats d'adhésion	2356	2401	2501	2463	2475	2494	2487	2500	2570
Personnes assurées	4938	4853	4910	5436	5200	5104	5341	5431	6100
Capital d'épargne régl. en mio. CHF	1352	1408	1421	1458	1495	1510	1521	1508	1550
Total du bilan en mio. CHF	1486	1545	1730	1879	2102	2135	2250	2400	2380

* valeurs provisoires

Nos forces – Vos avantages

- Plans de base et plans complémentaires modulables
- Bilan et compte de résultat par institution de prévoyance
- Concept de placement tourné vers l'avenir
- Degré de couverture par institution de prévoyance
- Rachat d'années de contributions manquantes
- Rachat en cas de retraite anticipée
- Même statut pour le conjoint ou le partenaire
- Taux d'intérêt en régime subobligatoire (selon le degré de couverture)
- Départ en retraite entre 58 et 70 ans
- Retraite partielle en trois étapes
- Libre choix entre rente et capital
- Taux de rente en régime subobligatoire 5,1% (Age 65)
- Gestion simple et efficace
- Conseil et accompagnement permanents

Conseil et accompagnement

La prévoyance professionnelle du deuxième pilier joue un rôle prépondérant dans le cadre des assurances sociales suisses. En raison de la complexité des dispositions légales ainsi que du regroupement de la prévoyance-risque et de la prévoyance-épargne, il est indispensable de pouvoir bénéficier en permanence d'un conseil et d'un accompagnement professionnels tenant compte des aspects liés à l'âge, au

revenu, à la fortune et à la fiscalité. Notre service de conseil Mark Et Michel, Löwenstrasse 25, 8001 Zürich, et son équipe de conseillers hautement qualifiés sont parfaitement à même de répondre à ces exigences.

N'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.